

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 mai 2017

Étaient présents : Messieurs TROCMEZ Gérard, HOCHARD Christian, CHAUNUT Jean-Yves, ARIZZI Bruno, PONSART Patrick, MARTIN Daniel, Madame RASSELET Marie.

Absents excusés : RASSELET Pascal, DELOY Laurent, BACARISSE Benjamin.

L'an deux mil dix-sept, le 3 mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Germigny, sous la Présidence du Maire, Gérard TROCMEZ.
La séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil de rajouter 2 points à l'ordre du jour concernant des décisions modificatives. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2017 des taxes directes locales.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de voter les taux des taxes directes locales pour l'année 2017 comme suit :

- Taux de la taxe d'habitation : 19.50 %
- Taux de la taxe foncière bâtie : 19.18 %
- Taux de la taxe foncière non bâtie : 13.14 %

Cette modification n'entraînera pas d'augmentation pour les ménages.

DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide après en avoir délibéré, à l'unanimité, de modifier le budget de la manière suivante :

Section d'investissement :

c/ 2031 op 130 terrain de jeux : + 2 400.00 €

c/ 2131 op 128 église : 2 400.00 €

DECISION MODIFICATIVE – opérations d'ordre

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide après en avoir délibéré, à l'unanimité, de modifier le budget de la manière suivante :

c/ chap 21 article 2188 opération 041 : + 356.00 €

c/ chap 21 article 2131 opération 128 église : - 356.00 €

Aménagement de la voirie Rue de la Montagne :

Le Grand Reims refuse de prendre en charge les travaux d'aménagement de la Rue de la Montagne qui seront à la charge des riverains. Monsieur le Maire a donc demandé à l'entreprise CEREG de revoir les travaux initialement prévus afin qu'ils correspondent au besoin actuel des riverains.

Questions diverses :

Pas de question, l'ordre du jour étant épuisé, plus de questions, la séance est levée à 20h15.

Le Maire,

TROCMEZ Gérard.